

Paris, le 20 janvier 2011

COMPTE RENDU de la REUNION
Du 25 novembre 2010
Du CONSEIL de QUARTIER MUETTE SUD

Le vingt-cinq novembre deux mille dix, à dix huit heures, les membres du Conseil de quartier Muette Sud se sont réunis à la Maison des Associations.

Etaient présents :

Mme KHOURY, Adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud, Mme ROUSSEAU, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, des commerçants et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot, Mme BALDINI, Adjointe au Maire chargée de la voirie, de la propreté et des espaces verts, Mlle BOILLOT, Conseiller d'arrondissement déléguée auprès de l'adjointe chargée de la vie associative, M. REDLER, Conseiller d'arrondissement chargé des questions relatives au développement économique et aux professions libérales

M. GILLERON, Chef de la division de la Protection de l'Environnement du 16^{ème}, Vincent GOSSARD, Chargé de mission au cabinet du Maire.

M. DAGOUSSET, Mme BARSOLLE, M. MALISZEWSKI, Mme NAHOUM.

Etaient excusés :

M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, Mlle HAREL, M. MANO, M. de GIBON, Mme DREYFUSS.

Mme BORODINE, Mme PERCQ-DEBRIS, Mme TASSIN, Mme GALICIER, M. LARRIERE, Mme DARBIER, Mme THEODON, Mme ZIVY, M. ALBARET, Mme LEQUERLER.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mars 2010

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Révision du règlement des étalages et terrasses

Mme BALDINI signale que les conseillers de quartiers ont reçu par mail et par courrier pour certains, le projet de règlement des étalages et terrasses. Actuellement, un certain nombre de riverains se plaignent des terrasses de plus en plus envahissantes, notamment à cause du bruit et des odeurs de cigarettes importantes. L'objet de ce règlement est de ne pas trop pénaliser les commerçants, tout en laissant les personnes circuler, dans l'intérêt de chacun. Mme BALDINI insiste sur le fait qu'il est important que les riverains fassent remonter leurs remarques.

Les commerçants sont régulièrement verbalisés en cas d'abus par la Direction de la Prévention et de la Protection.

Il n'y a pas aujourd'hui de date fixée pour voter ce texte.

M. DAGOUSSET indique qu'il faudrait définir des voies en fonction de leur fréquentation (par exemple, la rue de Passy) et pas seulement en fonction de leur largeur.

Mme BALDINI est d'accord avec les conseillers de quartier sur le fait que les problématiques sont différentes d'une rue à l'autre, il faut étudier voie par voie. Mme BALDINI précise aussi qu'il faut être attentif aux problèmes de sécurité, notamment au chauffage au gaz, très polluant et qui sera interdit dans 2 ans.

Mme BALDINI signale que les amendes de 35€ ne sont pas assez dissuasives : rue des Belles Feuilles qui est une rue très fréquentée, le fleuriste a un étalage important sur le trottoir, et malgré les amendes, continue de s'étendre.

Une personne du public demande s'il est possible d'élargir les trottoirs.

M. GILLERON, Direction de la Protection de l'Environnement, Chef de la Division du 16^e, et coordinateur de l'espace public, répond qu'élargir les trottoirs, c'est coûteux et que cela a une incidence sur le stationnement et donne la possibilité aux commerçants d'agrandir les terrasses.

Mme BALDINI évoque le fait que depuis l'arrêté interdisant de fumer dans les lieux publics, les nuisances liées au tabac ont fortement augmenté.

3- Demande de réimplantation de la boîte aux lettres avenue d'Ankara.

Mme KHOURY constate que chaque personne voudrait bien avoir une boîte aux lettres en bas de chez elle : c'est la Poste qui est la seule habilitée à prendre la décision d'implanter des boîtes à tel ou tel endroit. La Mairie du 16^{ème} a envoyé une lettre aux services de la Poste leur demandant s'il était possible de placer une boîte aux lettres rue d'Ankara et ils ont estimé que cette réimplantation n'était pas nécessaire.

4- Propreté à l'angle du quai Louis Blériot et de l'Avenue de Versailles

M.GILLERON précise qu'il s'agit de l'îlot central devant le magasin Midas, qui regroupe plusieurs mobiliers fonctionnels : sanisette, colonne à verre, stationnement de deux roues non autorisé, dépôts des riverains et parfois, quelques personnes sans domiciles fixes plus ou moins résidentes. Le service de la propreté a quelques difficultés à intervenir.

Mme KHOURY demande s'il est possible de procéder de temps en temps à un nettoyage avec des jets d'eau.

M.GILLERON répond que ses services nettoient déjà ce site avec des jets d'eau, mais qu'en raison d'un mouvement social très suivi qui a commencé début septembre, la fréquence d'interventions est réduite : les centres de tri et les garages étant bloqués, un nombre plus importants d'agents ont été affectés à la collecte. Depuis, l'activité normale a repris.

M.GILLERON précise que sur ce site, il y a deux autres soucis : le premier concerne un nettoyage régulier à l'eau chaude sous pression près de la sanisette, le prochain ayant lieu début décembre.

La deuxième difficulté est due au fait que le stationnement sauvage des véhicules est important et provoque un encombrement, c'est un site avec dérive de l'occupation de l'espace : il faudrait voir avec les services de la Voirie la possibilité d'aménager un mobilier de défense au droit de la montée.

Mme KHOURY fait remarquer que la police pourrait se déplacer plus régulièrement pour verbaliser ces voitures mal garées, ce qui dégagerait l'espace et permettrait un nettoyage plus facile des trottoirs.

M.GILLERON répond qu'il y a peu de stationnement autorisé à cet endroit et que le mobilier est utile, notamment la colonne à verre.

5- Propreté devant l'établissement Saint Jean de Passy.

Mme KHOURY note que devant chaque établissement scolaire ; les élèves jettent des déchets et indique que c'est une question de civisme et qu'il faut sensibiliser les enfants et leur apprendre que leur espace de vie est aussi à l'extérieur de leurs appartements.

Mme BALDINI est consciente du problème, et indique que la Mairie du 16^{ème} arrondissement a mis en place une charte de la propreté, avec une démonstration d'engins de propreté et une manifestation « Faîtes de la Propreté » tous les ans afin de sensibiliser les scolaires. Mme BALDINI propose qu'à partir de 2011, la Mairie du 16^{ème} s'adresse aussi aux collégiens et aux lycéens, notamment en ce qui concerne le dépôt de mégots et précise que Monsieur le Maire est très sensibilisé sur ce sujet.

Une personne du public fait remarquer qu'il y a beaucoup de mégots devant le lycée Molière.

M. DAGOUSSET rajoute qu'il est difficile de circuler devant ce lycée, notamment à cause de la sandwicherie, et qu'il y a de nombreux déchets.

Mme BALDINI répond que la Mairie a des soucis avec certaines enseignes de sandwicheries, car de nombreux lycéens laissent leurs emballages sur la voie publique, notamment rue de la Pompe (Déli's café), rue de l'Annonciation, etc....

M. MALISZEWSKI indique qu'il y a beaucoup de déchets autour du Mc Do.

Mme BALDINI répond que d'une manière générale, ils sont plutôt vigilants.

M.GILLERON rappelle que chaque commerçant a une obligation d'enlever ses déchets dans un rayon de 100 mètres dans le cadre de son exercice (Mc Do, Daily Monop....).Ce règlement relève des Affaires Sanitaires et peu de gens en sont informés. M. GILLERON précise aussi que le Grenelle de l'Environnement prévoit une réduction des emballages de vente à emporter.

Mme BALDINI souligne que M.GILLERON va régulièrement voir les établissements de restauration rapide.

M.GILLERON indique que tous les établissements de restauration rapide sont exonérés de redevance. Au service de la Propreté, on sensibilise beaucoup les enfants de maternelle et du primaire aux déchets.

En ce qui concerne les établissements secondaires, c'est beaucoup plus compliqué car les enfants ne sont plus accompagnés par leurs parents et l'établissement devient un lieu de rassemblement. Pour obtenir une rue sans détritrus, il faudrait passer cinq fois par jour. M. GILLERON constate qu'il est difficile de toucher ce public, cela passerait plus par l'éducation.

Mme KHOURY suggère l'installation de cendriers à la sortie des lycées à l'usage des lycéens fumeurs ce qui dégagerait les trottoirs des mégots de cigarettes et ferait un espace propre et net devant les écoles.

M.GILLERON répond que cette initiative aurait un effet pervers qui pousserait à la consommation des jeunes.

Mme BALDINI indique que la Mairie du 16^{ème} a écrit à tous les cafés et brasseries de l'arrondissement, afin de les inciter à mettre un cendrier devant chaque établissement.

Mme NAHOUM fait remarquer que devant Saint Jean de Passy, il y a beaucoup de tags.

M.GILLERON indique qu'il y a actuellement un appel d'offre pour une ligne de mobilier plus esthétique pour le 1^{er} semestre 2011 qui inciterait les riverains à ne pas jeter sur la voie publique leurs déchets et rappelle, qu'à cause du plan Vigipirate, il est interdit de placer des corbeilles auprès des établissements scolaires.

6- Accueil en Mairie des femmes victimes de violence.

Mme KHOURY indique que ce sujet a été décidé comme Grande Cause nationale en 2010 par le Gouvernement français.

Mme ROUSSEAU lit le vœu de Mme ZIVY et annonce que suite au CICA du 16 juin dernier, une référente a été nommée à la Mairie du 16^{ème}. Il s'agit de Mme MARIE qui a été formée et qui est joignable au 01-40-72-19-80.
Mme ROUSSEAU rajoute que l'accueil est confidentiel, et que les femmes prises en charge sont écoutées et orientées.

M. DAGOUSSET remarque que quand des plaintes sont déposées, certaines femmes sont peu écoutées et que les suites judiciaires ne sont pas toujours satisfaisantes.

Mme BALDINI précise que le service social réagit de manière très complète à cette problématique.

Mme ROUSSEAU rajoute que l'important, c'est déjà d'en parler, de sortir du non dit.

M. MALISZEWSKI pense que porter plainte est un acte difficile, surtout si l'agresseur est une personne proche.

7- Education dans les écoles pour l'entraide et le secourisme.

Mme KHOURY indique que certaines écoles proposent à leurs élèves de passer leur brevet de secourisme et que certains lycées comme par exemple le lycée Saint Louis de Gonzague proposent une entraide sociale effectuée avec les élèves pour assister des SDF, une soirée par mois où un repas chaud leur est servi dans le but de sensibiliser ces jeunes et de les former à l'entraide sociale.

M. MALISZEWSKI demande une définition de l'entraide.

Mme KHOURY répond que cela consiste à éduquer les enfants et les sensibiliser aux bienfaits à apporter de l'aide aux autres.

Mme BALDINI précise que certains chefs d'établissements demandent à leurs élèves d'aider les personnes âgées, le mercredi pendant un trimestre.

Mme KHOURY pense que cette pratique est plutôt réservée aux écoles privées.

8- Organisation d'une collecte « anti gâchis » (objets, vêtements, jouets...).

Mme KHOURY indique que c'est plus du ressort des associations qui sont nombreuses à l'organiser. La Mairie du 16^{ème} peut apporter un soutien si on lui demande, mais elle ne peut pas l'organiser. De plus, certaines écoles en organisent par le biais de leur association de parents d'élèves.

9- Création d'une antenne de bénévoles pour aider les personnes âgées.

Mme KHOURY signale qu'il existe de telles associations, qu'elles sont répertoriées dans le guide du 16^{ème} et fonctionnent avec des bénévoles.

10—Animation des conseils de quartier.

Mme KHOURY annonce qu'il y aura un goûter de Noël devant le marché de Passy, le mercredi 15 décembre de 14h à 17h et le 7 mai, un vide grenier au jardin du Ranelagh ainsi que la chasse aux œufs de Pâques et qu'elle souhaite la présence de conseillers de quartier.

Mme ROUSSEAU indique que l'inauguration du village de Noël du Trocadéro (du 9 décembre 2010 au 2 janvier 2011), aura lieu le samedi 11 décembre à 17h au Trocadéro, avec un spectacle, un jardin des neiges et une patinoire.

Mme KHOURY demande à diffuser l'information.

11—Budget de fonctionnement et d'investissement.

Budget de fonctionnement

Le budget concernant le goûter de Noël est adopté à l'unanimité (2 000 €).

Budget d'investissement

Le budget concernant le tracé sportif de l'école des Bauches est adopté à l'unanimité (3 400 €).

Le budget concernant l'achat d'une tente pour les manifestations des conseils de quartier est adopté à l'unanimité (1 000 €).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Mme Ijab KHOURY
Adjointe au Maire
Chargée des Conseils de quartier
Mulette Nord et Mulette Sud